



# BEEZ BOATING CLUB

Association sans but lucratif

Membre de la Fédération Francophone de Yachting Belge



Secrétariat :  
Rue Notre-Dame 49  
5000 NAMUR  
Tél. : 081/ 22.19.44  
E-mail : info@bbcvoile.be  
Web : www.bbcvoile.be

## SECTION VOILE

# AVIS DE COURSE

Nom de la compétition :	<b>'La D5' de Beez (n°165)</b>
Dates complètes :	<b>Dimanche 03 septembre 2017</b>
Lieu :	<b>Bassin garage - Beez</b>
Autorité Organisatrice :	<b>Beez Boating Club</b>

## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2. Les prescriptions nationales F.R.B.Y.
- 1.3. Les règles de classes concernées.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

## 2. PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité).

***La publicité pour le tabac est interdite en Belgique***

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte à toutes les classes de la série D5.

3.2. Les bateaux admissibles pourront s'inscrire sur place.

3.3. a) Les concurrents (chaque membre de l'équipage) membre F.F.Y.B. doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence F.F.Y.B. de la catégorie compétition et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

b) Les concurrents (chaque membre de l'équipage) non membre F.F.Y.B. devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

## 4. DROITS A PAYER

Le droit d'inscription est de 15 € par bateau.

## 5. PROGRAMME

### 5.1. Confirmation d'inscription :

Le 03 septembre 2017 de 08h30 à 10h30

### 5.2. Jours de course :

Le 03 septembre 2017

### 5.3. Nombre de courses :

Un maximum de courses

### 5.4. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 10h30.

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à l'inscription.

## 7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront joints en annexe des IC.

## 8. CLASSEMENT

### 8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 1

### 8.2. a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

b) Quand 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais score.

## 9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 10. PRIX

Des prix seront distribués lors de la proclamation des résultats (+/- 17h). Un prix spécial équipage jeune (-20 ans) sera également décerné le cas échéant.

## 11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4 : décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## 12. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 500.000 euros par incident, ou son équivalent.

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- ***Le petit déjeuner (croissant, pain au chocolat, café/thé, jus d'orange) est offert à chaque participant.***
- Que vous soyez participant ou non, nous vous proposons un repas chaud à midi pour 8,00 €.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter [info@bbcvoile.be](mailto:info@bbcvoile.be).